

# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, COTISATION ANNUELLE ET RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Document d'information  
2021-2022  
Assemblée générale  
annuelle / **2 octobre 2020**



Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec

# Avant-propos

Les ordres professionnels doivent tenir une consultation afin de permettre à leurs membres de donner leur avis quant au montant de la cotisation annuelle, et ce, en vertu du Code des professions. Les membres sont donc sollicités dans le cadre de deux consultations. La première doit être lancée au moins trente (30) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle (AGA) et a pour but de permettre à tous les membres de s'exprimer à ce sujet par écrit. La deuxième consultation se tiendra lors de l'AGA, après que les résultats de la première consultation auront été présentés par la directrice générale et secrétaire de l'Ordre. Suite à ces consultations, le conseil d'administration tiendra compte des commentaires avant d'adopter le montant définitif de la cotisation, lors de sa prochaine séance.

Les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale seront également invités à approuver la rémunération des administrateurs élus, incluant celle de la présidente de l'Ordre, et à nommer les auditeurs indépendants de l'Ordre.

## **Le présent document regroupe les informations suivantes :**

- Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021-2022 ;
- Le projet de résolution relative à la cotisation pour l'exercice 2021-2022 ;
- La proposition de rémunération des administrateurs élus.

## **Pour participer à la première consultation**

Si vous désirez participer à la première consultation, veuillez utiliser le [formulaire électronique](#). La consultation se terminera le 28 septembre 2020.

# Prévisions budgétaires 2021-2022

Dans le but de respecter les nouvelles obligations dévolues par le Code des professions pour la tenue de l'assemblée générale, le conseil d'administration de l'OCCOQ a adopté, lors de sa réunion du 27 août 2020, un projet de prévisions budgétaires pour l'exercice 2021-2022, année financière visée par la cotisation annuelle.

À des fins comparatives, nous incluons le budget prévu pour 2020-2021 (en cours actuellement), de même que les montants apparaissant aux états financiers vérifiés pour l'exercice 2019-2020.

Précisons aussi que ces prévisions budgétaires 2021-2022 sont issues d'une gestion rigoureuse et prudente des dépenses, mais qu'elles sont aussi préparées à partir des informations financières dont nous disposons présentement.

## Documentation à consulter

- [Rapport annuel 2019-2020 \(incluant les états financiers audités 2019-2020\)](#)
- [Prévisions budgétaires 2021-2022](#)

## Quelques faits saillants

### Les revenus

La principale source de revenus de l'Ordre provient de la cotisation des membres, pour une proportion d'environ 80 % des revenus, qui se maintient au fil des années. Ci-dessous, les montants correspondants aux revenus les plus importants.

	Réel au 31-03-2020	Budget 2020-2021	Budget 2021-2022
<b>Cotisations</b>	1 387 536 \$	1 375 000 \$	1 408 350 \$
<b>Formation</b>	142 382 \$	55 000 \$	80 000 \$
<b>Publicité</b>	31 041 \$	20 000 \$	40 000 \$
<b>Admission/admin.</b>	32 200 \$	34 600 \$	34 600 \$
<b>Revenus d'intérêts</b>	15 527 \$	10 000 \$	10 000 \$
<b>Subventions</b>	75 000 \$	99 000 \$	25 000 \$
<b>Colloque</b>	-	-	257 250 \$

## Quelques faits saillants

### Les dépenses

Les salaires et les avantages sociaux constituent le principal poste de dépenses de l'Ordre. En 2021-2022, ils représenteront environ 63 % de ses dépenses.

	Réel au 31-03-2020	Budget 2020-2021	Budget 2021-2022
<b>Masse salariale</b>	1 070 057 \$	1 163 675 \$	<b>1 132 432 \$</b>
<b>Locaux</b>	111 807 \$	114 380 \$	<b>140 540 \$</b>
<b>Frais admin./bureau</b>	67 008 \$	64 500 \$	<b>62 500 \$</b>
<b>Équipements/informa.</b>	147 031 \$	135 845 \$	<b>170 917 \$</b>
<b>Honoraires</b>	259 599 \$	195 175 \$	<b>208 050 \$</b>
<b>Frais corporatifs</b>	140 288 \$	121 150 \$	<b>220 580 \$</b>
<b>Promotion et publicité</b>	57 384 \$	32 800 \$	<b>30 800 \$</b>

### Les dépenses par centres d'activités

	Réel au 31-03-2020	Budget 2020-2021	Budget 2021-2022
<b>Administration</b>	534 065 \$	531 717 \$	<b>545 191 \$</b>
<b>Admission</b>	83 451 \$	131 003 \$	<b>136 363 \$</b>
<b>Inspection professionnelle</b>	215 543 \$	177 610 \$	<b>180 210 \$</b>
<b>Bureau du syndic</b>	192 063 \$	225 312 \$	<b>161 313 \$</b>
<b>Normes et soutien à l'exercice</b>	70 722 \$	105 106 \$	<b>107 954 \$</b>
<b>Formations</b>	299 653 \$	267 013 \$	<b>239 271 \$</b>
<b>Colloque</b>	12 839 \$		<b>208 005 \$</b>
<b>Communications/Promotion</b>	231 418 \$	219 123 \$	<b>222 800 \$</b>
<b>Discipline</b>	29 756 \$	39 614 \$	<b>39 614 \$</b>
<b>Gouvernance</b>	84 937 \$	88 710 \$	<b>86 654 \$</b>
<b>Usurpation/exercice illégal</b>	11 267 \$	8 000 \$	<b>8 000 \$</b>

## Prévisions budgétaires 2021-2022

Total des produits	Total des charges	Déficit anticipé
1 901 812 \$	1 980 719 \$	(78 907 \$)

Prendre note que le budget du colloque 2021 prévoit un surplus de près de 50 000 \$, à condition que nous soyons en mesure de conserver la même formule que celle des années précédentes (500 participants en présence au Centre des congrès de Lévis). Toutefois, nous devons nous conformer aux directives de la santé publique en vigueur au moment de notre événement, ce qui pourrait entraîner des changements dans la formule, le fonctionnement et le budget du colloque.

# La cotisation annuelle

## 2021-2022

### Détermination du montant de la cotisation annuelle

Le conseil d'administration procède annuellement à un exercice de réflexion pour déterminer le montant de la cotisation. Cette analyse vise à établir un juste montant pour permettre à l'Ordre de réaliser pleinement son mandat de protection du public, de maintenir une bonne situation financière et d'éviter l'imposition aux membres d'augmentations ponctuelles, importantes, de la cotisation. À la lumière des résultats de l'exercice financier 2019-2020 et des objectifs fixés dans la planification stratégique 2020-2023, le conseil d'administration propose d'augmenter de 1,5 % le montant de la cotisation.

En 2020-2021, le montant de la cotisation prévu par le conseil d'administration s'est établi à 616 \$. À celui-ci s'ajoute la contribution à l'Office des professions (29 \$) et les taxes applicables. Une prime d'assurance responsabilité-professionnelle est aussi payable (12 \$ pour la majorité des membres et 66 \$ pour ceux qui exercent en pratique privée).

### Historique des montants de cotisation de l'OCCOQ

Années	Montants	Évolution du nombre de membres
2016-2017	567 \$	2 578
2017-2018	587 \$	2 584
2018-2019	595 \$	2 624
2019-2020	604 \$	2 612
2020-2021	616 \$	n/d

### Comparatif des ordres professionnels

Ordres professionnels	Montant 2019-2020	Nombre de membres 31-03-2019
Inhalothérapeutes	417 \$	4 329
Psychoéducateurs	549 \$	5 040
Travailleurs sociaux	540 \$	14 361
Ergothérapeutes	580 \$	5 654
Notaires	875 \$	3 857
Psychologues	680 \$	8 772
Orthophoniste et audiologistes	693 \$	3 286
Optométristes	1 322 \$	1 546

## Résolution du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT que l'OCQOQ tire la plus grande partie de ses revenus de la cotisation de ses membres ;
- CONSÉDÉRANT la faible augmentation du nombre de membres au cours des cinq (5) dernières années ;
- CONSÉDRANT que le déficit anticipé pour l'exercice 2020-2021 est causé par des dépenses importantes et ponctuelles au Bureau du syndic ;
- CONSIDÉANT la volonté des administrateurs de doter l'organisation des ressources suffisantes pour réaliser sa mission correctement et avec diligence, en tenant compte de la capacité financière de ses membres ;
- CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs d'avoir une gestion saine et responsable des avoirs de l'Ordre ;
- CONSIDÉRANT que le conseil d'administration favorise, le plus souvent possible, des augmentations de cotisations graduelles et modérées plutôt qu'une augmentation importante à un moment précis ;
- ATTENDU QUE pour équilibrer le budget 2021-2022, une augmentation de cotisation de 4.5 % (26.15 \$) serait requise, mais que le conseil d'administration souhaite aussi tenir compte de la capacité de payer de ses membres ;
- ATTENDU QUE dans la planification stratégique 2020-2023, le conseil d'administration a comme objectif de « Consolider et d'élargir l'expertise des membres de l'Ordre pour répondre aux besoins actuels et émergents des différentes clientèles ». Une des stratégies identifiées pour l'atteindre est définie comme suit : « Attirer une relève diversifiée vers la profession et renforcer le sentiment d'appartenance des membres ». Des actions précises seront mises en place pour y arriver.

---

*Le conseil d'administration a résolu d'augmenter la cotisation annuelle de 1,5 % (pour un montant de 9 \$) pour l'exercice 2021-2022, et ce, pour une cotisation totale de 625 \$, à laquelle s'ajoute le montant de la contribution à l'Office des professions perçue par l'Ordre, la prime d'assurance responsabilité professionnelle et les taxes applicables.*

---

## Questions concernant la cotisation

Lors de la consultation de l'année dernière, l'Ordre a reçu quelques commentaires (15) et questions. Nous vous présentons ci-dessous quelques éléments de réponse.

### La question des autres sources de revenus de l'OCCOQ

De tout temps, l'Ordre a eu à cœur de diversifier ses sources de revenus (autres que celle de la cotisation des membres). Chaque année, l'équipe travaille activement pour offrir une variété d'options de visibilité et d'annonces (ex. : sites Web, publications, infolettre et colloque) aux organismes ou entreprises qui sont intéressés à joindre nos membres (plus d'une centaine sont répertoriés dans nos listes d'envoi), et ce, à des tarifs compétitifs.

#### *Revenus de publicités et de commandites*

2018-2019	2019-2020	2020-2021 (prévisions)
80 434 \$	69 071 \$	43 000 \$

Ces résultats sont comparables, et même supérieurs, aux revenus générés par des ordres professionnels similaires à l'OCCOQ. Au cours des trois dernières années, nous avons aussi obtenu des subventions du ministère de l'Éducation pour financer certains projets. À titre d'exemple, mentionnons le site Web Espace parents, le projet de développement des compétences « Planification des services d'orientation en milieu scolaire (PSO) » et la campagne annuelle destinée au grand public, la Semaine québécoise de l'orientation (SQO).

#### *Revenus de subventions*

2018-2019	2019-2020	2020-2021 (prévisions)
65 000 \$	75 000 \$	99 000 \$

Toujours préoccupé par cet enjeu de diversification des revenus, le conseil d'administration en a fait une priorité dans sa planification stratégique 2020-2023. En effet, l'une des stratégies ciblées concerne directement l'accroissement des possibilités de financement des projets de l'Ordre. Soulignons qu'une démarche est déjà en cours pour actualiser et élargir l'offre de visibilité pour les annonceurs, entre autres en maximisant l'utilisation des options offertes par le Web et les réseaux sociaux.

### La question des services offerts aux membres de l'OCCOQ

D'emblée, rappelons que, en conformité avec la mission de protection du public qui leur est dévolue par le législateur, les activités des ordres professionnels doivent être essentiellement orientées vers l'actualisation de cette mission (ex. : surveillance de la pratique, enquêtes du bureau du syndic, discipline, etc.). L'encadrement de la pratique des membres de l'OCCOQ vise donc à assurer la qualité des services d'orientation à laquelle le public est en droit de s'attendre, et à lui fournir des recours légaux, le cas échéant. Dans ce contexte, l'Ordre se doit d'agir auprès des c.o. qui font preuve d'un manque d'intégrité, de compétence ou de professionnalisme. De cette façon, la confiance envers les autres c.o. s'en trouve améliorée.

Voilà aussi pourquoi l'Ordre accorde une grande importance au soutien de ses membres dans le développement de leurs compétences. Ainsi, les services qu'il leur offre sont arrimés avec cet objectif et répondent à une diversité de besoins en termes de formation continue et d'amélioration de la pratique de l'orientation :

- **Portail Espace compétence ;**
- **Variété de formations offertes en salle ou en ligne à des tarifs abordables** (plus de 60 formations en ligne sont disponibles via Espace compétence) ;
- **Colloque et journées de formation continue ;**
- **Gestion des forums** (Espace compétence) permettant aux membres de discuter d'enjeux et de questionnements au regard de leur pratique ;
- **Offre d'un service-conseil en éthique et déontologie ;**
- **Publications** : guides de pratique, outils de références, magazine, infolettre, etc. ;
- **Offres spéciales (services financiers et assurances)** établies dans le cadre de partenariats.

*Revenus et dépenses pour la formation continue*

2019-2020		2020-2021 (prévisions)	
Revenus : 170 182 \$	Dépenses : 299 653 \$	Revenus : 130 000 \$	Dépenses : 267 013 \$

*Dépenses pour le soutien à l'exercice de la profession et l'établissement de normes professionnelles (ex. : modifications aux règlements, service-conseil, élaboration de guides et de lignes directrices, etc.)*

2019-2020	2020-2021 (prévisions)
Dépenses : 70 722 \$	Dépenses : 105 106 \$

La question de la reconnaissance de la profession de c.o. (promotion)

Tel que mentionné dans la section précédente, il est important de rappeler que les revenus de l'Ordre doivent servir prioritairement au financement adéquat de ses activités relevant de la protection du public (ex. : syndic, inspection professionnelle, discipline, révision des plaintes, développement des compétences, etc.).

Évidemment, la protection du public implique aussi de favoriser l'accès aux services d'orientation à toutes les clientèles. Pour ce faire, plusieurs moyens de communication doivent être déployés afin d'informer le public au sujet des services offerts par les c.o., des activités de l'Ordre visant à en assurer la qualité et des recours légaux auxquels il a droit. De façon générale, l'ensemble de nos communications a pour objectifs d'entretenir la confiance de la population envers le système professionnel, de renforcer la perception positive de l'apport sociétal de l'OCCOQ ainsi que de mettre en valeur l'utilité et la pertinence sociale des services d'orientation.



Ajoutons que les moyens de communication sont adaptés aux différents publics cibles (membres, grand public, institutions politiques, partenaires, médias, etc.), aux enjeux actuels et aux besoins qui en résultent, et ce, en respectant la capacité financière de l'Ordre. Par conséquent, la production de larges campagnes publicitaires demeure difficile considérant nos budgets limités. Toutefois, l'organisation de la Semaine québécoise de l'orientation (SQO) a permis à l'OCCOQ d'accroître la connaissance et la reconnaissance des services d'orientation auprès du grand public et de ses partenaires depuis plus de 10 ans, tout en réalisant de belles percées dans les médias.

Depuis deux ans, un virage numérique a été entrepris afin d'actualiser l'identité visuelle de l'Ordre et d'optimiser ses différents moyens de communication. Ce virage se poursuivra dans les prochaines années, en phase avec l'une des six stratégies ciblées dans le plan stratégique 2020-2023 : *Poursuivre le développement d'un discours et d'une image qui présentent la profession comme un incontournable auprès du public et une valeur ajoutée pour les employeurs et les tiers payeurs.*

Principaux moyens de communication de l'OCCOQ (reconnaissance et promotion)

- **Semaine québécoise de l'orientation** (formule renouvelée en 2019, misant plus sur le Web, les médias sociaux et la filière vidéo) ;
- **Production d'un tout nouveau site Web** (lancement au début de l'année 2021) ;
- **Autres sites Web** (Espace parents, sites du colloque et de la SQO) ;
- **Page Facebook** (près de 3 000 abonnés depuis le mois d'août 2019) ;
- **Échanges de visibilité et participation à des événements** (ex. : Salons carrières et éducation, Éditions septembre, Journées de la persévérance scolaire, etc.) ;
- **Relations publiques et médias :**
  - Nombreuses représentations de la présidente auprès des instances politiques et des partenaires ;
  - Chronique bimensuelle dans le journal *Métro* (depuis septembre 2019), publication de plusieurs lettres ouvertes (*Journal de Montréal* et *La Presse*) et augmentation notable du nombre de demandes d'entrevues (Radio-Canada, LCN, TVA, différents journaux).

# La rémunération des administrateurs élus

## 2021-2022

Le conseil d'administration est composé de 17 membres, c'est-à-dire 11 conseillers d'orientation élus par les membres dans les régions et 4 membres qui sont nommés par l'Office des professions du Québec.

Les membres réunis en assemblée générale doivent approuver la rémunération des administrateurs élus, incluant celle de la présidence.

### Documentation à consulter

- [Politique de gouvernance](#)
- [Politique de rémunération des administrateurs élus](#)
- [Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement](#)

### Historique des augmentations consenties aux employés et aux administrateurs élus

Années	Administrateurs élus
2018-2019	0%
2019-2020	2 %
2020-2021	2 %
2021-2022	1.5 % *
	* Pour approbation par l'Assemblée générale 2020

Les administrateurs élus (autres que le président) qui participent aux séances du conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Toutefois, les frais de séjour et de déplacement sont remboursés selon la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement en vigueur à l'Ordre*.

**Les frais de transport sont remboursés à 0,45 \$/km + 0,05 \$ avec un covoitureur. Les montants maximums admissibles pour les frais de repas, incluant taxes et pourboires, sont les suivants :**

- **Déjeuner** : 15 \$ ;
- **Dîner** : 25 \$ ;
- **Souper** : 35 \$.

Un maximum de 250 \$ par nuitée est remboursé lorsque les personnes doivent se déplacer à plus de 100 kilomètres de leur lieu de résidence.

De plus, ils bénéficient de l'inscription gratuite au colloque et à la journée de formation continue, en plus du remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement selon la politique citée précédemment pour la participation à ces activités.

Les administrateurs élus (autres que le président) qui participent aux différents comités du conseil d'administration reçoivent une rémunération basée sur des jetons de présence, et non sur une base annuelle, conformément à la *Politique de rémunération des administrateurs élus*. De plus, leurs frais de séjour et de déplacement sont remboursés, tel qu'indiqué précédemment.

**Le montant des jetons de présence pour une journée de réunion est le suivant :**

- **2019-2020** : 301,27 \$ pour une journée de réunion ;
- **2020-2021** : 307,30 \$ pour une journée de réunion.

## **Résolution du conseil d'administration pour les administrateurs élus (autre que la présidente)**

- CONSIDÉRANT l'importance du travail effectué par les comités du conseil d'administration pour la gouvernance de l'Ordre ;
- CONSIDÉRANT l'engagement des membres du comité dans les travaux et la disponibilité exigée ;
- CONSIDÉRANT le temps de préparation aux rencontres ;
- CONSIDÉRANT qu'il est de mise de faire des augmentations graduelles des jetons de présence tout comme celles offertes aux membres des comités statutaires,

---

*le conseil d'administration a résolu d'augmenter de 1,5 % le montant des jetons de présence pour les administrateurs élus (autres que la présidente) pour 2021-2022.*

---

**La rémunération de la présidente est établie selon les règles de la *Politique sur la rémunération des administrateurs élus*.**

**Actuellement, elle est embauchée 3 jours par semaine et son salaire est le suivant :**

- **2019-2020** : 70,86 \$/h ;
- **2020-2021** : 72,28 \$/h.

Les frais de séjour et de déplacement lui sont remboursés selon la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement* en vigueur à l'Ordre. Un téléphone cellulaire lui est fourni par l'Ordre.

### **Résolution du conseil d'administration pour la présidente**

- CONSIDÉRANT le travail accompli et la satisfaction du conseil d'administration à son égard ;
- CONSIDÉRANT que les employés ont bénéficié d'une augmentation de 1,5 % en 2020-2021 ;
- CONSIDÉRANT qu'il est de mise de faire des augmentations de salariales pour s'ajuster à l'augmentation du coût de la vie,

---

*le conseil d'administration a résolu d'augmenter de 1,5 % la rémunération de la présidente pour 2021-2022.*

---